# Restaurer le bocage des Vallées du Haut-Anjou



## Les critères d'éligibilité :

- Planter sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou
- Planter des essences locales, minimum 100 mètres linéaires en dehors des zones agglomérées.

### Les aides financières :

- Le coût de la fourniture des plants est réduit à 2,6 € mètre linéaire (net de taxe) et subventionné à 50%.
- Les protections contre le gibier et le paillage sont également subventionnées dans la limite de 4,5 € mètre linéaire.

# Les délais d'inscription :

Jusqu'à mi juillet pour une livraison des plants en hiver.

#### Pour bénéficier des aides :

Contacter l'Association EDEN qui étudiera votre projet sur le terrain, et réalisera le dossier de demande de subvention pour vous.

#### **Association EDEN**

I.tertrais@eden49.com 02 41 77 07 59 06 60 89 08 29





